ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 30 juin 1899 (9 messidor An 107 de la République), 181e jour de l'année, 9e jour de l'été.

Lever du soleil : 4 h. 1. Coucher 8 h. 5'.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Conseil municipal. — A 8 h. 1/2, réunion à l'Hôtel de Ville.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25. Fermés à 8 h.

Laboratoires municipaux—A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. à 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Ecole de natation.— Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.

Ouverture à 5 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

CONTRE LE SECTIONNEMENT

La protestation suivante vient d'être envoyée à M. le Préfet :

A Monsieur le Préfet du Nord,
Monsieur le Préfet,

La Section roubaisienne du Parti Ouvrier Français, réunie en assemblée générale mensuelle, le 28 juin, a voté à l'unanimité la protestation suivante :

Monsieur le Préfet,

Nous prenons la liberté de protester contre la façon dont a été conduite l'enquête sur le projet de sectionnement électoral de la ville de Roubaix.

Alors qu'une journée entière a été laissée aux électeurs non ouvriers — patrons, commerçants, employés ; etc., — quelques heures seulement ont été données aux travailleurs de l'usine, pour leur permettre d'émettre verbalement leur opinion sur le projet.

Aussi, plus de 3,000 ouvriers n'ont-ils pu, le mardi soir, 27 juin, pénétrer à la mairie, pour protester par devant M. le commissaire enquêteur.

Etant donné cet état de choses, nous vous prions donc, de bien vouloir décider, que l'enquête sera reprise, mais de façon à permettre aux ouvriers travaillant à l'usine, de pouvoir s'y rendre.

Nous demandons en outre, qu'il soit pourvu d'office, au remplacement du commissaire-enquêteur actuel, sa situation de patron empêchant les ouvriers travaillant dans ses usines ou appelés à y travailler de donner leur avis en toute liberté. Ce qui exclut toute garantie d'impartialité.

Nous osons donc espérer, que vous daignerez faire droit à notre demande.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments républicains et socialistes.

Pour la Section Roubaisienne du
Parti ouvrier et pur ordre,
Le Secrétaire-Général,
H. LEFEBVRE.

Nous ne savons si satisfaction sera donnée au Parti ouvrier. En tout cas, nous espérons bien que M. le Préfet fera connaître au Conseil général, quand la question du sectionnement viendra en discussion, la protestation dont il a été saisi.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 28 juin à 9 h. 3/4, chez MM. Louis Cordonnier frères et Léon Screpel, fabricants à Roubaix, rue Boucher-de-Perthes.

Une bobineuse nommée Marie Cofen, âgée de 28 ans, demeurant rue Solférino, 24, est tombée dans l'escalier avec un bac.

Le docteur Dispa, qui a soignée la blessée, a constaté une contusion au genou avec épanchement sanguin devant la rotule. Il a conclu à une incapacité de travail d'environ quinze jours.

— Chez Cevrois-Mahieu, filateur de coton, rue Carpeaux, un accident est survenu au nommé Bogaert Charles-Louis, fileur, âgé de 28 ans.

En détournant une chaîne de secteur, cet ouvrier a eu le pouce pris entre le rochet et un cliquet.

Le docteur Lepers a conclu à une incapacité de travail d'environ huit à dix jours.

— Un accident est survenu le 27 juin, à 7 heures du soir, chez MM. Alfred Motte, tisseurs, rue des Longues-Haies, 28, au nommé Pamart Julien, 37 ans, fileur, rue Bernard, n° 54.

En levant un panier, cet ouvrier a ressenti des douleurs internes et des douleurs dans le dos qu'on attribue à un effort.

Il y aura une incapacité de travail de huit jours, d'après le docteur Godefroy.

Hospices et bureau de bienfaisance. — Nous avons été les premiers à annoncer que la commission administrative des hospices s'était prononcée contre le projet de fusion des commissions hospitalières en une commission communale d'assistance. Les hospices pensent que, dans une réunion, plus on est nombreux moins on travaille.

Le Bureau de bienfaisance s'est également prononcé contre le projet. Comme les hospices, il croit que le régime actuel, sans être parfait, offre peu d'inconvénients et ne donne point manière à abus. Le mieux est donc de rester comme l'on est.

Nous croyons qu'au fond de toute cette opposition faite à la réforme, il y a peut-être, chez les administrateurs des hospices et du bureau de bienfaisance, le souvenir de vieux conflits, de vieilles disputes.

Comme nous l'avons dit, le Conseil municipal se prononcera ce soir sur la question, et nous pensons que s'élevant au-dessus des jalousies et des rivalités personnelles, il donnera son approbation au principe même de la réforme. C'est le citoyen Thérin qui présentera le rapport.

Parti ouvrier. — Section Roubaisienne. — Le groupe d'études sociales de la 2e section, rue Pierre-de-Roubaix, par suite d'empêchement ne se réunira pas le vendredi 30 juin, la réunion étant reportée au vendredi 7 juillet, à 8 h. 1/2 précises du soir.

Descente du parquet. — Hier matin arrivait à Roubaix par le train de 9 h. 22, le parquet de Lille, représenté par MM. Defalé, juge d'instruction, et Doré, son greffier, pour faire une enquête au sujet de la tentative de viol de la rue Pauvrée.

A la gare, un agent de sûreté attendait ces messieurs qui se rendirent immédiatement au 30 bis de la rue Pauvrée, en passant par les rues de la Gare, place Chevreul, ruer Nain, du Vieil-Abreuvoir, du Curé et Pellart.

A la maison, se trouvaient un agent de sûreté et Duhot, l'inculpé, laissé en liberté sous caution.

Presqu'aussitôt arrive Marie L., la victime accompagnée de son père, de sa mère et de sa jeune sœur.

L'enquête a duré une heure environ; il nous est impossible d'en donner les détails n'ayant pu pénétrer dans la maison.

Le parquet s'est retiré à 10 h. 1/2. Ces messieurs se sont rendus ensuite au commissariat central, puis ils ont repris le train vers onze heures pour Lille.

Nous avons pu causer un instant avec les parents de Marie L.

« Duhot, disent-ils, nie avoir agi avec violence.

Il s'efforce de faire croire à un chantage de la jeune fille ; de là l'histoire des 20 francs dont nous avons parlé dans notre numéro du 23 courant.

Marie L... nous a fait la déclaration suivante :

« Après m'être échappée des mains de mon patron, je m'enfuis dans la rue. Ayant oublié mon petit sac sur un meuble, je rentrai dans la maison pour le prendre.

C'est alors que le misérable m'offrit un louis d'or de 20 francs qu'il tenait dans la main pour que je n'aille pas le dénoncer au commissaire ; je ne lui répondis pas et je retournai chez mes parents. »

On juge de la colère de ces braves ouvriers contre l'auteur de ce sale attentat.

Les morts vont... trop vite. — Contrairement à ce que nous avons annoncé, Léon Debodenance, la victime de l'accident de bicyclette, survenu avant-hier soir rue des Fossés, n'est pas mort.

Nous sommes heureux de savoir qu'une amélioration sensible s'est produite dans son état.

M. le docteur Bôle qui le soigne espère le voir complètement guéri d'ici quatre semaines. Il déclare qu'il pourra refaire de la bicyclette... avec beaucoup plus de prudence toutefois.

Cheval emporté. — Le fils de M. Rasson-Duchange, demeurant boulevard de Paris, se promenait, en compagnie de son domestique en boggy hier soir vers sept heures.

Pris de peur, le cheval s'emporta arrivé en haut du boulevard de Paris.

Malgré les efforts que faisaient, pour l'arrêter, les deux personnes qui se trouvaient dans la voiture, il descendit le boulevard avec une rapidité vertigineuse, s'élança dans la rue du Moulin, et vint s'abattre, épuisé, devant le jardin de M. Vonzelle.

M. Rasson et son domestique, furent lancés à plus de dix mètres en avant de la voiture, qui fut réduite en morceaux.

M. Rasson a été légèrement blessé à la lèvre, son domestique porte au cou une plaie sans gravité.

Le cheval n'a pas été blessé.

La sortie des usines avait amassé une foule d'ouvriers sur les lieux de l'accident.

Disparition d'un jeune garçon. — A la suite de discussions survenues avec « l'amie » de son père, Benoit Koppens, âgé de 15 ans, demeurant rue de Voltaire a quitté furtivement le logis paternel.

On le suppose réfugié en Belgique, à Lockeren, près de Saint-Nicolas-lez-Gand.

Notre école des arts industriels. — A l'occasion du neuvième concours organisé par la société d'encouragement à l'art et à l'industrie, entre les élèves des écoles de dessin, de beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel de Paris et des départements, le sixième prix (consistant en une prime de de 200 fr. avec médaille d'argent), a été décerné à un élève de notre école roubaisienne, M. E. Florquin.

Nos félicitations à l'élève et aux professeurs.

Les régates. — Par arrêté préfectoral en date du 24 juin, le Comité des régates de Roubaix a été autorisé à donner des régates le 9 juillet sur la partie du canal de Roubaix comprise entre le Blanc-Seau et le Pont du Port.

La navigation sera donc interrompue dans cette partie du canal, de 1 heure à 7 heures du soir, et le stationnement des bateaux sera interdit.

Merci !!! — Le Parti Ouvrier, a décidé dans son assemblée générale mensuelle, de remercier les milliers de travailleurs, qui, dans les deux journées des 26 et 27 juin, ont hautement protesté, contre le projet de sectionnement électoral, déposé par MM. Motte et Chatteleyn, au Conseil général.

Citoyens, Merci !

La section roubaisienne du Parti ouvrier

Les courses à pied. — On nous prie de rappeler que les courses à pied qui vont avoir lieu dimanche prochain et en même temps de remercier par la voie de notre journal le maire de la Ville de Roubaix et la commission des Fêtes qui ont bien voulu donner 1 bre cours à un sport favori de certains roubaisiens.

Voici, à titre de renseignement, le permis qui a été remis en vue de ces courses :

Roubaix, le 29 juin 1899.

Monsieur,

En réponse à votre demande du 5 juin, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise, à titre exceptionnel le comité dont vous êtes membre à organiser le dimanche 2 juillet, des courses pédestres sous la condition que vous me ferez connaître l'itinéraire que suivront les coureurs et que la course ne sera ouverte qu'à des jeunes gens, âgés de 18 ans au moins.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le Maire,
Henri THERIN, adjoint.

Toutes les obligations ont été remplies, l'itinéraire envoyé, les jeunes gens au-dessous de 18 ans, seront écartés des courses ; des barrières seront mises à seule fin que le public puisse suivre, sans gêner les coureurs, toutes les pièces des courses.

Deux grandes courses auront lieu le dimanche 2 juillet, à 2 h. précises du soir, au quartier de l'Epeule (100 et 800 m.)

Nous rappelons que les prix sont les suivants : 1er prix 10 fr., 2e 6 fr., 3e 4 fr. à chaque bourse, en plus une magnifique surprise au meilleur résultat sur les deux bourses.

Mise 1 fr. pour une course, 1 fr. 50 pour les deux.

Inscriptions chez Emile Desmettre, théâtre des Menus Plaisirs, rue Cugnot, 8.

Départ du ballon l'Avenir à 4 heures.

Bals le dimanche et le lundi chez Desmettre, dans la vaste salle du théâtre des Menus Plaisirs.

Départ pour le sanatorium. — Le départ des enfants pour le sanatorium de St-Pol-sur-Mer, aura lieu, à partir du 1er juillet, à 6 h. 23 du matin, au lieu de 6 h. 38.

Les enfants devront donc se trouver à la gare, au plus tard, à 6 h. précises.

Le testament de M. Achille Scrépel. — Nous apprenons que le testament de M. Achille Screpel, ancien sénateur, récemment décédé, contient le passage suivant : « Je lègue à la ville de Roubaix, le bronze » l'Immortalité » qui m'a été offert par le comité républicain des cantons de Roubaix.

« Ce bronze devra être placé dans le musée de l'Ecole Nationale des arts industriels de Roubaix.

» Je lègue encore à la Ville de Roubaix, la somme de cinq mille francs, à charge par elle d'entretenir à perpétuité le monument funéraire de la famille Screpel-Louage qui se trouve dans le cimetière communal, et, d'y déposer chaque année, une couronne au jour anniversaire de mon décès ».

Arrêté pour agression. — Adolphe Deplanque, âgé de 20 ans, né à Roubaix, l'un des auteurs de l'agression qui s'est produite lundi soir en face de l'Institut technique, rue du Collège a été arrêté mercredi et écroué au dépôt.

Son complice Wasseigne Lambert est en fuite.

Deplanque sera poursuivi, pour (agression nocturne) en réunion sur plusieurs personnes, opposition à une arrestation, coups volontaires envers un agent de police.

LES VOLS AU CIMETIÈRE

M. Lagarde, commissaire de police du 5e arrondissement, a dressé deux procès-verbaux, pour vol de fleurs sur les tombes au cimetière.

Ce sont les nommées Zoé Lepers, âgée de 15 ans, bâcleuse, demeurant rue des champs au Crétinier Wattrelos, et Irma Vandevogel, âgée de 15 ans, bâcleuse, demeurant, rue Hechman, cour Vermère, 1.

Mort subite. — M. Paul Farez, comptable, chez M. Eugène Motte, demeurant rue de l'Abattoir, est mort subitement hier matin à 8 heures en s'habillant pour se rendre à son bureau. M. Farez souffrait depuis très longtemps d'un rhumatisme.

Tentative de vol. — Une tentative de vol a eu lieu chez M. Louis Loridan, marchand de tissus, rue de la Guinguette, 62, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les voleurs avaient démastiqué un carreau et fait sauter un feuillet de la fenêtre, lorsqu'ils furent entendus par une voisine, Mme Ternense, qui, étant malade, couchait dans une pièce du rez-de-chaussée de son habitation. Elle se mit à crier au voleur.

Attirés par ces cris, les voisins se précipitèrent à leurs fenêtres, et purent apercevoir quatre individus qui s'enfuyaient. Ils remarquèrent qu'un d'entre eux, avait un chapeau de feutre.

M. Lachez, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Circulation interrompue. — Hier soir, vers 6 heures 25, un tombereau chargé de charbon, attelé de deux chevaux, appartenant à M. Charles Lussiez, représentant des mines d'Aniche pour Roubaix-Tourcoing, venait de la rue Neuve, se dirigeant vers la Grande-Place.

Arrivé en face de la mairie, un des chevaux s'abattit, en travers de la ligne des tramways, interrompant ainsi pendant dix minutes la circulation.

Colombophilie. — Pour répondre à la calomnie de plusieurs amateurs et des sociétés qui abusent de mon nom pour le réglage de leurs concours, j'ai l'honneur de prévenir ces messieurs qu'étant militaire au 4e Régiment du génie, à Versailles, je ne puis m'occuper de colombophilie à Roubaix et que je n'ai pas participé du tout au réglage du concours Excelsior donné sur Orléans, le 11 juin dernier par la société l'Espérance, établie au Souvenir de Crimée, à Roubaix.

Th. DESMARCHELIER,
Ancien réglleur de la Fédération Roubaisienne et de l'Union colombophile de Croix.

Excursion scolaire. — L'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole du Boulevard d'Hallluin, organise pour le dimanche 9 juillet prochain, une excursion scolaire au Mont de l'Heneus.

La commission rappelle à ceux des membres qui n'auraient pas encore donné leur adhésion, qu'ils peuvent se faire inscrire au siège de l'Association le dimanche 2 juillet, à 11 heures du matin.

Un agent de police rappelé à l'ordre. — Au cours de la manifestation de mardi soir, un agent de police, Joseph C..., s'était permis de manquer de respect à un adjoint au maire.

Cet agent vient d'être suspendu de ses fonctions, avec privation de traitement pour une période de 8 jours.

Les contraventions. — La police a dressé hier deux contraventions, dont une pour vidanges après l'heure et une pour abandon de voiture.

L'influenza m'avait enlevé mes forces et mon appétit, tout cela est revenu depuis que je prends des Pilules du Dr Somer, — E. D. à C. (N° 93). — Le flacon : 2 fr. franco.

Dépôt : Pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy, Roubaix.

AUX ARÈNES DE ROUBAIX

LE 14 JUILLET

Gran Corrida Espanola

Le Lion et le Taureau

Le vendredi 14 juillet, sensationnelle fête aux arènes de Roubaix.

Au programme : Gran corrida espanola de trois toros et le lion et le taureau.

Cette fête, qui, actuellement, fait l'objet de toutes les conversations, promet d'être très réussie.

Le prix des places est le suivant :

Loge, 100 francs la place.

Réservées présidence, Barrière 1er rang, rez-de-chaussée, Barrière 1er rang, galerie, Loge de tête, 40 francs la place.

Contre-barrière rez-de-chaussée, contre-barrière galerie, 20 fr. la place.

Amphithéâtre rez-de-chaussée, Amphithéâtre galerie, 10 fr. la place.

Galerie debout, 5 fr. la place.

Des bureaux de location sont ouverts :

A Lille, chapellerie Perreau, 2, rue Esquermoise ;

A Roubaix, chez M. Jubé, 16, rue de la Gare ;

A Tourcoing, chez Mme Lefèvre-Six, Grande Place ;

A Paris, au journal le *Vélo* ;

A Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Ostende.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur du Vélodrome de Roubaix, 5, rue de la Gare, à qui l'on peut aussi demander des places par correspondance.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 29 juin 1899

NAISSANCES. — Suzanne Van Damme, rue Guizot ; — Jeanne Bausart, rue Sébastopol, 81. — Emilienne Lamant, rue Turcoing, pour la Société Immobilière, 11. — Marcelle Hilon, rue Jacquart, 138. — Marie Renier, rue Despaut, 10. — Louise Noblecourt, rue Long Haies cour Gros, 8. — Antoinette Dédeu, rue Basset Masure. — Germaine Vanlhamel, rue de France, 65. — Albert Vandis, rue de la Balance, 19.

DÉCÈS. — Florence Biasino, 5 mois, rue d'Alzer, 62. Henri Debore, 72 ans, rue de Mouveaux, cour Louis Fore, 15. — Mort né, 1.

LANNOY. — Une réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira ce soir à 8 heures, pour terminer la session budgétaire.

Accident de voiture. — La voiture de M. Boussemart, négociant en déchet, demeurant à Lannoy, revenait d'avoir été chercher les enfants à l'école, lorsqu'arrivée près de la fabrique Bouttemy, le cheval glissa et s'abattit, un brancard de la voiture fut brisé ; mais fort heureusement les enfants en furent quittes pour la peur.

ANNAPPES. — Outrage public à la pudeur. — Un ouvrier agricole, employé à la ferme Agache, le nommé Auguste Coppens, 37 ans, a été arrêté sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur sur un jeune garçon.

WATTRELOS

Mandat d'amener. — La police a arrêté le nommé Emile Vanasse, 27 ans, fraudeur, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction.

Cet individu est inculpé de rébellion et d'outrages aux douaniers.

WILLEMS. — Voies de fait. — Un journalier, Narcisse Gheux, âge de 55 ans, a été arrêté pour voies de fait sur la personne de Jean-Baptiste Delabassée.

Violences. — Une scène de violences s'est passée au tissage Deffrenne. Le nommé Meriaille Alexis, âgé de 53 ans, a frappé la nommée Maria Caplain. Il a été arrêté.

TOURCOING

Rentes des travailleurs. — Une soigneuse de l'établissement Christory, fils, filateur de laines, rue de Renaix, Marie Couteau, 23 ans demeurant boulevard Gambetta, a eu le pied gauche contusionné par la chute d'un poids.

M. le docteur Bourgois a prescrit un repos de quelques jours.

Un bacleur travaillant chez Christory fils, rue de Renaix, Arthur Leclercq, 16 ans, demeurant rue Augereau a marché sur un clou qui a occasionné une plaie au pied droit.

M. le docteur Bourgois a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

Accident dans la rue. — Hier après-midi, vers 1 heure 1/2, le nommé H. Desmedt, âgé de 40 ans, demeurant à Bogucq a glissé sur la Grande Place, face au Café du Cygne. En tombant il s'est fait une plaie au cuir chevelu. Il a été transporté chez M. Bruneau, pharmacien, qui lui a donné des soins.

Quelques jours de repos seront nécessaires.

La fraude. — Les douaniers de service à Neuville-en-Ferrain ont arrêté hier matin le nommé Henri Filpo, âgé de 30 ans porteur d'une charge de café vert. Plusieurs porteurs qui se trouvaient avec lui ont réussi à prendre la fuite.

Ils ont laissé sur place 150 kilos de café vert valeur 450 francs.

Arrestation d'une malheureuse. — Un agent très zélé a arrêté dans la journée d'hier une jeune fille de quinze ans et demi, nommée Clotilde Libert, demeurant à Roubaix, rue Darbot.

Ramassant des miettes de charbon perdu au dépôt de l'usine à gaz, elle a commis le crime d'en prendre quelques morceaux sur un tas appartenant à la Compagnie.

Son arrestation a été maintenue.

Résultat d'adjudications. — Hier après-midi a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, sous la présidence de M. Hassebroucq maire, assisté de MM. Honoré Colson et Louis Grau, conseillers municipaux, Maillard, architecte et Lamarque, chef du secrétariat, une adjudication pour la construction de la flèche et l'achèvement du clocher de l'Eglise N.-D. de Bourdes.

L'adjudication a eu lieu en un seul lot.

Le montant des travaux, y compris les dépenses imprévues, s'élève à la somme de 55,329 fr. 17.

Ont soumissionné :

M. J. Bourgeois, 7 0/0.

L. Derville et fils, 10 0/0.

Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

La même commission a procédé aussi à l'adjudication pour la construction d'un bâtiment et d'une cheminée pour deux générateurs à l'usine municipale à gaz.

Il n'y a pas eu de soumissionnaire.

Festival du 27 août 1899. — Deux mois seulement nous séparent de la grande Fête musicale à laquelle ont été conviées toutes les sociétés orphéonistes, et instrumentales de la région.

La ville de Tourcoing s'apprête à recevoir dignement les sociétés — nombreuses déjà — qui ont répondu à son appel.

Le comité d'organisation se permet de rappeler à MM. les présidents et directeurs des sociétés que le délai d'inscription expire le 15 juillet prochain.

Les adhésions ainsi que les demandes de renseignements doivent être adressées à M. le secrétaire du comité de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.

Courses Tourcoing-Béthune. — Nous rappelons aux retardataires que la liste des engagements sera close ce soir vendredi, au café Delvoye, siège de l'U. V. T. Que tous ceux qui se sentent capables d'effectuer une course de 100 kilomètres s'inscrivent donc, sinon le nombre des prix dépassera le nombre des coureurs.

On compte actuellement 121 engagés, tandis que la liste des prix semble illimitée.

La course de motocycles sera un succès sans précédent dans la région puisqu'elle comprendra une vingtaine de partants.

Le départ sera donné à 7 h. 1/2 du café Delvoye et de la place de la Croix-Rouge à 7 h. 3/4.

La société organisatrice informe les cyclistes possédant une licence de professionnel qu'ils peuvent néanmoins courir en juniors, s'ils n'ont pas fourni de vitesse les classant en première série.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 29 juin 1899

NAISSANCES. — Andrée Vanderguchtez, rue de Bavai. — Albert Lagache, rue du général Laharpe. — Robert Choquet, rue du Brun-Pain. — Marie Flévet, rue de Rouen. — Marie Lannoeau, rue du Chêne-à-Houplines. — Gaston Humez, rue Chateaubriand. — Marie Haver, rue de Menin. — Hélène Lebrun, rue de Paris.

DÉCÈS. — Florine Faron, 71 ans 11 mois et 15 jours, rue St-Pierre, 45.

LILLE

CONSEIL DE PRÉFECTURE

A l'audience de vendredi 30 courant seront appelées les affaires suivantes :

1° M. Hénaux, entrepreneur à Marquette, contre l'Etat (Génie militaire) — Indemnité pour occupation temporaire — Rapporteur : M. Grand.

2° M. Motte, industriel à Tourcoing, contre la compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing — Demande d'indémnité (Rapporteur : M. Grand.

3° M. Th. Caucheteur, marchand de charbon à Roubaix contre la ville de Roubaix. — Dommages et intérêts (Rapporteur : M. Ricard).

4° Les sieurs Georgi et Cie, entrepreneurs à Paris, contre commune de Jeumont. — Reglement de travaux (rapporteur, M. Ricard).

5° Les sieurs Goflin et Gaberel, entrepreneurs à Roubaix, contre la ville de Lannoy-Demande en paiement d'une somme de 594 francs. (Rapporteur, M. Godefroy).

6° La dame veuve Delfosse-Delhaye, à Solesmes, contre la ville de Solesmes. Dommages et intérêts rapporteur, M. Godefroy.

L'audience sera ouverte à 2 h. 1/2 du soir.

Ecole pratique d'industrie. — Les cours de l'école pratique d'industrie s'ouvriront le lundi 3 juillet à 8 heures du matin pour les sections du fer et du bois. Sont seuls autorisés à les suivre les jeunes gens qui, après examen des titres, ont été régulièrement inscrits. Les familles sont prévenues que tout élève qui ne se présentera pas à l'école le lundi 3 juillet, sera considéré comme renonçant au bénéfice de l'inscription.

La section du livre (Typographie, Lithographie, Photographie et Photogravure) s'ouvrira à la rentrée d'octobre. Un avis ultérieur fera connaître le nombre de places disponibles dans les différentes sections ainsi que les conditions du concours à la suite duquel les places seront attribuées.

Pour tout renseignement complémentaire, les familles peuvent s'adresser au directeur de l'Ecole qui se tient à leur disposition.

Ligue des Droits de l'Homme. — Section de Lille. — Tous les membres de la section sont priés d'assister à l'assemblée générale qui sera tenue ce soir, 30 juin, à 8 h. 1/2, 20, rue de l'Orphéon.

Ordre du jour : Actes du secrétaire. — Organisation d'une conférence. — Communications diverses.

Conférence horticole. — Dimanche prochain, 2 juillet, M. Bédène, professeur d'horticulture de la société centrale d'horticulture du Nord, à Lille, fera une conférence dans la propriété de M. Fanyau, située Grande Route, à Hellemmes.

La Société centrale d'horticulture du Nord invite ses sociétaires ainsi que les amateurs, accompagnés de leur famille, à assister à cette conférence.

Un tramway (lettre G) part de la place de la Gare toutes les 20 minutes et passe en face le château de M. Fanyau, dont les portes seront ouvertes à trois heures et demie.

Les Anciens élèves de la rue Dupleix. — L'Association des Anciens élèves de l'école de la rue Dupleix, organise pour le dimanche 2 juillet, à 6 h., à l'Alcazar, un grand concert suivi de bal de nuit, avec le concours de la Société chorale la Lyrique de St-Maurice-Fives (directeur O. Gombert) ; M. Dervaux, ténor, Rousselle, clarinettiste, O. Gombert, baryton, Mlle Devilly, cantatrice, La petite Marta Holbart, lauréat de l'Union française de la Jeunesse, M. Rousseau, comique, A. Delcourt, comique grime, et de Mlle Lefebvre, pianiste.

Le spectacle sera terminé par *Domestique pour rire*.

Prix d'entrée ; 50 cent.

Nous prions nos correspondants de n'écrire leurs communications que d'un seul côté de la feuille, pour faciliter la composition typographique.

Nous les prions également de ne nous adresser à l'avenir que des enveloppes hors-sac portant un numéro d'ordre

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 Juin 1899

Président : M. Martin

Pauvre enfant. — Une brute qui a nom Vaneste Charles, sujet belge, demeurant à Tourcoing, rue de Gand, 280, comparaît aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel pour mauvais traitements sur son fils, Louis, âgé de huit ans.

Cet individu martyrisait le pauvre petit être, lui donnait des coups de pied dans le ventre, des coups de sabot sur la tête, et lui faisait subir des pénitences d'un raffinement inoui.

C'est sous l'inculpation de coups et blessures volontaires qu'il a été arrêté le 25 juin.

Le tribunal condamne Vaneste à 6 mois de prison, prononce sa déchéance de la puissance paternelle, et ordonne que ses enfants seront confiés à l'Assistance Publique.

Contre les gardes du Bois de la Deûle. — Le 11 juin, à St-André, le brigadier des gardes du Bois de la Deûle, Pruvost, accompagné d'un de ses gardes-pêche nommé Lemoine Alfred, prenaient une consommation à la terrasse du café Willaye.

A un moment donné, Lemoine jeta le contenu de sa chope par terre, et atteignit par maladresse, une dame V. qui consommait à une table voisine.

M. Désiré Vandries qui accompagnait cette dame se leva furieux et donna une giffle à Lemoine. Puis voyant intervenir le brigadier Pruvost, un soldat du 43e et un autre consommateur, il se livra sur eux à des voies de fait.

Les coups pleuvaient, lorsque M. Vandries, qui est d'une force peu commune fut repoussé par un sieur Fossart, 36 ans, cordonnier.

Une lutte s'engagea entre les deux hommes, au cours de laquelle Fossart mordit cruellement à la main Vandries.

Celui-ci comparaît aujourd'hui, avec la main en écharpe.

Il prétend, pour sa défense, que les deux gardes étaient dans un état complet d'ivresse et que l'intervention des consommateurs lui a fait croire à une attaque.

Il fait valoir ensuite que lui seul a été grièvement blessé, et que l'amputation de sa main sera peut-être nécessaire.

Néanmoins, le tribunal condamne Vandries à 3 mois de prison.

Un agent d'affaires. — Mme Marie Lemoine, 28 ans, marchande à Linselles, avait confié à un agent d'affaires de Tourcoing le recouvrement de créances difficiles à faire rentrer.

Cet individu, nommé D..., devait toucher, pour les 500 francs de dettes environ dont il avait à poursuivre le reglement, 30 p. 0/0 de commission.

Malheureusement D... qui n'en est pas à son coup d'essai, — il a déjà subi cinq condamnations pour abus de confiance ou escroqueries, — a négligé de rembourser à Mme Lemoine des sommes qu'il avait encaissées : 150 francs environ.

Ses antécédents ne sont pas une recommandation aux yeux du tribunal. Il attrape trois mois de prison et 50 francs d'amende.

Une affaire exagérée. — Le tribunal se prononce ensuite sur une affaire qu'on a considérablement amplifiée à Armentières, où elle s'est passée.

A la suite d'une querelle de cabaret, le sieur Brame Auguste avait, le 27 avril dernier porté des coups à un nommé Vandromme.

Il s'agissait, sans doute, d'une rivalité d'amoureux.

A la suite de cette rixe, — deux heures après, — Vandromme se jeta à l'eau et se noya. Aussitôt les langues de marcher et l'opinion publique d'accuser Brame et son frère d'avoir noyé Vandromme.

Il n'en est rien, et le délit se réduit à une simple altercation à l'Estaminet des Arts, chez Mme Vve Geloux, et à quelques horions échangés.

Auguste Brame, après une excellente plaidoirie de Me de Lauwereyns, qui remet les choses au point, est condamné à 15 fr. d'amende avec sursis.

Bizarre point d'honneur. — En se promenant avec un sieur Jacquemin, ancien amant d'une demoiselle Lamourette, Alphonse Vandenwoorde voulut persuader à celui-ci que son ami avait eu des bontés pour lui.

Pour cela, on recourut au témoignage de Mlle Lamourette qui nia énergiquement.

Vandenwoorde furieux se vengea en administrant une raclée à sa trop oublieuse compagne.

50 francs d'amende avec sursis.

Une femme énergique. — Mme Vandebenecke, née Elise Busschaert, cabaretière à la Madeleine, rue de Berckem, n'aime pas que son mari se grise.

Pour le guérir de ce défaut, elle lui administre de temps en temps une magistrale rossée.

Vandebenecke, d'ailleurs, ne lui en veut pas : il vient le dire à l'audience.

6 jours de prison avec sursis à cette femme énergique.

Un cerveau qui part toi-seul. — M. Achille Dupont, étant « surexcité » à soir'l un peu brusquement un revolver dans l'estaminet Bayvy, Alexandre, à Roubaix.

— Par une incroyable fatalité, dit Dupont, le revolver est parti tout seul.

50 francs d'amende pour port d'arme prohibé.

Maîtresse de maison. — Depuis la mort de Mme Lavaine, la femme Clémence Bruyneman, 50 ans, est complètement maîtresse chez M. Lavaine Henri, à Lille. Le fils Lavaine de ville ne prend pas se sentir, et l'on se chamaille à tout propos.

Mais un jour on s'est battu trop fort et la police est intervenue.

La femme Bruyneman fera 8 jours de prison. Lavaine Henri père, et Lavaine Auguste attrapent, le premier 16 fr., le second 25 fr. d'amende avec sursis.

En présence volons. — Le jeune A... L... à la manie du vol. Malgré toutes les précautions malgré les bons conseils de son père, un brave ouvrier, il succombe toujours à son fatal penchant.

Dernièrement, à Annapes, il a volé un foulard à Vandracle Théophile, garçon brasseur et 1 litre de groseille à Mme Cécile Duplouy, fermière au hameau de Tournai à Annapes.

Pour cette fois encore il est acquitté et rendu à son père.

Et les mœurs ! — Pour outrage public à la pudeur, le sieur Dubois J. B., de Cysoing, est condamné à un an de prison et 25 francs d'amende avec sursis.

Le sieur D..., pour le même fait, encourt 1 mois de prison et 25 fr. d'amende avec sursis.

Affaires diverses. — Pour détournement d'objets saisis à Lille, le 4 novembre 1897, la femme Potier Marie est condamnée à 1 mois de prison.

— Pour coups au concierge de M. Eug. Motte, D. A. : 15 jours de prison.

— Pour outrages au maire d'Herlies, Leplus Laurent : 25 francs d'amende avec sursis.

— Pour outrages au garde Desnoyelles à Roubaix, 6 jours et 5 fr. d'amende à Toulemonde René.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 29 juin 1899

L'affaire Vincre et les Hospices de Roubaix

Nous avons rendu compte dans un précédent numéro de l'action en restitution intentée par les hospices de Roubaix aux héritiers de M. J.-B. Vincre, ancien secrétaire-archiviste des Hospices, convaincu de détournements.

La 1re chambre civile a rendu aujourd'hui son jugement.

« Attendu, dit le tribunal que MM. les experts Wannebroucq, de Médecel et Fiévet ont exactement rempli leur mission et que leurs conclusions sont judicieusement déduites, la dame Vincre et ses enfants sont condamnés à restituer aux Hospices la somme de 6,803 fr. 60.

« En outre la dame Vincre est tenue conjointement pour la moitié de cette somme. »

Défenseurs : Pour les hospices : Me Delemer ; pour les héritiers Vincre ; Me Théry.

M. M.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ESTAIRES. — La foudre. — La foudre est tombée dans la nuit du 28 au 29 courant sur un moulin à vent appartenant à Louis Guy. En quelques minutes le moulin flambait apparaissant comme dans une apothéose.

Les pompiers de Steenvercke se rendirent sur les lieux et organisèrent des secours qui malheureusement furent inutiles, car deux heures après, il ne subsistait que des débris fumants.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND. — Au Casino. — Au Casino de l'Etablissement de St-Amand-les-Eaux, les représentations théâtrales alternent avec les soirées de concert, et les unes comme les autres obtiennent un immense succès.

Signalons parmi les artistes : Mlle Cléry qui possède un jolie voix mezzo soprano que nous avons pu apprécier dans les couplets de Mignon, l'Air des Dragons, etc.

Mme Emma Caron, ex-pensionnaire du théâtre du Vaudeville, est une excellente soubrette comme nos scènes de province en possèdent trop rarement, diction impeccable, physionomie expressive, elle réunit toutes les qualités de la comédienne digne de ce nom.

Mme Desonay-Thivel est une charmante ingénuité dans la comédie, de plus elle sait se faire apprecier dans de jolies chansonnettes qu'elle détaille très finement, M